

Relancer l'économie : Ce que doivent savoir les travailleuses et travailleurs du secteur des télécommunications

Révisée le 14 juillet 2020

Le secteur des télécommunications, contrairement à de nombreux autres, n'a pas connu de ralentissement ou d'arrêt important de ses activités pendant la pandémie. Étant donné la nature essentielle des services offerts par les fournisseurs en télécommunications, l'impact sur la sécurité d'emploi des membres d'Unifor qui travaillent dans ce secteur a été relativement minime.

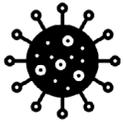
Dans certains cas, de nombreux travailleurs et travailleuses employés dans des bureaux et des centres d'appels ont pu travailler à partir de la maison. Des précautions et des protocoles supplémentaires ont été mis en place afin de protéger la santé et la sécurité des techniciennes et techniciens qui travaillent sur le terrain, notamment des protocoles visant à minimiser les interactions avec le public et les clients à leur domicile.

Quoi qu'il en soit, la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs ainsi que les mesures de protection appropriées demeurent une priorité pour ceux et celles qui travaillent actuellement sur leur lieu de travail, et devront être une condition préalable à toute reprise des activités dans les bureaux et les centres d'appels.

Retour au travail : À quoi les travailleuses et travailleurs en télécommunications peuvent-ils s'attendre?

Alors que les provinces et territoires franchissent les diverses étapes de la réouverture, la situation dans le secteur des télécommunications ne sera pas exactement la même pour tous les travailleurs et travailleuses. Les précautions en matière de santé et de sécurité ne changeront probablement pas de façon radicale pour les travailleuses et travailleurs sur le terrain, mais ceux et celles qui travaillent dans les bureaux ou les centres d'appels pourraient observer des changements dans leur milieu de travail.

Les entreprises révéleront leurs plans de retour au travail dans les bureaux et les centres d'appels, et certains employeurs envisageront la possibilité d'adopter un modèle de télétravail à plus long terme pour ces travailleuses et travailleurs. Chaque entreprise et lieu de travail peut avoir ses propres plans opérationnels, de sorte qu'il n'y aura pas d'uniformité dans ce secteur, mais la façon dont les travailleuses et travailleurs accomplissent leurs tâches et dont les entreprises gèrent leurs activités pourrait changer.



À quoi les travailleuses et travailleurs en télécommunications peuvent-ils s'attendre de leur employeur?

Les employeurs ont la responsabilité et l'obligation de protéger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs dans leur milieu de travail.

Le syndicat s'attend à ce que les employeurs prennent les mesures suivantes :

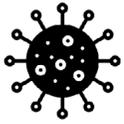
- mettre en place, le cas échéant, un protocole de retour au travail qui répond aux exigences de chaque milieu de travail en tenant compte des conseils du syndicat et du comité paritaire en santé et sécurité au travail;
- s'assurer que tous les travailleurs et travailleuses disposent d'équipement de protection individuelle (EPI) si nécessaire; s'assurer que les travailleuses et travailleurs reçoivent une formation adéquate et que des informations sont disponibles sur les risques, les pratiques d'hygiène, l'utilisation de l'EPI, etc., en lien avec la COVID-19;
- améliorer les normes et les protocoles de salubrité qui seront nécessaires dans les bureaux et les centres d'appel;
- communiquer régulièrement avec les travailleuses et travailleurs concernant la transition vers le bureau ou le centre d'appels ainsi que les attentes en matière de santé et de sécurité;
- s'assurer de maintenir les prestations de soins de santé (y compris l'assurance-médicaments) de tous les travailleurs et travailleuses en mise à pied prolongée et respecter les dispositions relatives aux mises à pied et aux rappels établies dans les conventions collectives.

De quoi les travailleuses et travailleurs en télécommunications ont-ils besoin de la part du gouvernement?

En plus de répondre à la pandémie et de relancer l'économie, le gouvernement joue un important rôle réglementaire dans le secteur, en plus de mettre en place diverses mesures de soutien.

Le syndicat présente diverses revendications aux gouvernements :

- les provinces doivent s'assurer que le transport en commun et les services de garderie demeurent accessibles à tous les travailleurs et travailleuses;
- les travailleuses et travailleurs mis à pied doivent pouvoir avoir accès aux prestations supplémentaires de chômage tout en recevant de l'assurance-emploi ou la Prestation canadienne d'urgence; les travailleuses et travailleurs doivent pouvoir signaler des conditions de travail non sécuritaires ou les cas possibles d'infection à la COVID-19 auprès d'un organisme provincial responsable qui aura le pouvoir de suspendre les activités du milieu de travail et d'enquêter;
- les employeurs qui ne respectent pas les lignes directrices de santé et sécurité et les initiatives de santé publique doivent être sanctionnés.



COVID-19
FREINER LA PROPAGATION



Ressources supplémentaires

Unifor a lancé un carrefour d'information sur la pandémie pour les membres à l'adresse unifor.org/COVID19fr et encourage les membres à visiter le site régulièrement pour des comptes rendus.

Abonnez-vous à Unilien, le bulletin d'information national hebdomadaire du syndicat, à l'adresse unifor.org/sabonner et téléchargez l'application mobile d'Unifor sur votre téléphone intelligent.